**Date d'édition :** 07/03/2023



# Référentiel de Paye



## 200674 Indemnité d'administration et de technicité IAT

#### 1. Identification

Code BJ	200674
Libellé bulletin de Paie	IND. ADM. ET TECHNICITE
Code PAY	0674
Libellé	Indemnité d'administration et de technicité IAT
Référence	200674
Libellé complémentaire	
Entité Ministère Direction	INTER - Interministériel
Chapitre RdP	Indemnitaire
Date d'entrée en vigueur de l'indemnité	01/01/2002
Date d'abrogation de l'indemnité	
Date de début de validité de la fiche	01/09/2017
Date de fin de validité de la fiche	

#### **Documentation Pissarho**

https://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/sites/default/files/documents\_en\_masse/200674\_INTER\_IND.\_ADM.\_ET\_TECHNICITE.pdf https://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/sites/default/files/documents\_en\_masse/EL\_1\_collectif.XLSX

Commentaire	

## 2. Références juridiques

Libellé du texte	Article	NOR
Décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 Décret relatif à l'indemnité d'administration et de technicité		FPPA0100148D
Arrêté du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence de l'indemnité d'administration et de technicité		FPPA0100149A

### 3. Conditions d'attribution

## 3.1 Populations

## 3.1.1 Populations éligibles

- N Cont situa handi ou conj mili décédé N Contractuel de droit public
- S Stagiaire
- T Titulaire

**Date d'édition:** 07/03/2023

#### 3.2 Conditions d'attribution liée au corps, grade, emploi fonctionnel

1 - Liste des corps de fonctionnaires à statut commun fixé arrêté conjoint du ministre chargé du budget et du ministre chargé de la fonction publique

- Agents des corps de catégorie C : -adjoints administratifs /-adjoints techniques.
  Agents des corps de catégorie B dont la rémunération est au plus égale à celle qui correspond à l'indice brut 380 : -chef des services intérieurs /-secrétaires administratifs /-techniciens de laboratoire.
- 2 Liste des corps ministériels fixé par arrêté conjoint des ministres chargés de la fonction publique, du budget et du ministre intéressé.
- 3 Seuls Les contractuels repris sur un tableau d'assimilation pris par arrêté du ministre concerné et des ministres chargés du budget et de la Fonction Publique peuvent percevoir l'indemnité

#### 3.3 Condition d'attribution liée au poste ou à l'affectation (géo ou adm)

- être affecté dans les administrations centrales de l'Etat, les services déconcentrés en dépendant et les établissements publics à caractère administratif de l'Etat

#### 3.4 Condition d'attribution liée aux fonctions, sujétions, activités ou vacations

Néant

#### 3.5 Autres conditions

Néant

#### 3.6 Conditions d'exclusion

Néant

#### 4. Incompatibilités

Code BJ	Libellé BJ	Entité porteuse de l'incompatiblité	Incompatibilité	Type et N° texte	NOR
200106	IND FORF TRAV SUP ADM CEN	INTER INTERMINISTERIEL	Totale	Décret 2002-62	FPPA0100151D
200676	IND.FORF.TRAV.SUPPL.	INTER INTERMINISTERIEL	Totale	Décret 2002-63	FPPA0100153D
201092	IND.SUJ.SPEC. 1ERE PART	INTER INTERMINISTERIEL	Totale	Décret 2002-1247	PRMG0270625D
201129	IND FORF DE SUJETIONS	MI300 MSS	Totale	Décret 2002-1443	SANG0223421D
201197	IND.FONCTION ET RESULTATS	INTER INTERMINISTERIEL	Totale	Décret 2004-1082	PRMG0470640D
201408	IND.SUJ.SPEC. 2EME PART	INTER INTERMINISTERIEL	Totale	Décret 2002-1247	PRMG0270625D
201793	I.F.S.E.	INTER INTERMINISTERIEL	Totale	Décret 2014-513	RDFF1328976D

#### **Commentaire**

Cette indemnité est incompatible avec les indemnités 201794 (COMPLEMENT INDEMNITAIRE) et 201829 (GARANTIE INDEMNITAIRE) au même titre que 201793 (I.F.S.E.)

#### 5. Modalités de liquidation

## 1 - IAT

#### 5.1 Expression métier

Le montant de l'indemnité est fixé par le gestionnaire qui peut se baser sur le montant moyen alloué

#### Tableau barème

Grade	Montant de référence annuel en euros	
Agents de catégorie C rémunérés en échelle 2	415,39	
Agents de catégorie C rémunérés en échelle 3	426,59	
Agents de catégorie C rémunérés en échelle 4	440,84	
Agents de catégorie C rémunérés en échelle 5	445,93	
Agents de catégorie C rémunérés en nouvelle grille indiciaire	452,04	
Agents de catégorie C rémunérés en espace indiciaire spécifique	465,27	

**Date d'édition :** 07/03/2023

Agents du 1er grade de	558,94	
la catégorie B		
Agents du 2e grade de la	670,93	
catégorie B		
Agents du 3e grade de la	690,28	
catégorie B		

#### 5.2 Plancher / Plafond

Type de contrôle	Descriptif du contrôle
Contrôle sur Plancher et sur Plafond	Le plancher correspond au montant de référence annuel et le plafond ne peut excéder 8 fois le montant de référence annuel dont la liste par grade est précisée par arrêté.

#### 5.3 Périodicité de versement

Type de périodicité	Commentaire
Mensuelle	

## 5.4 Modalités de revalorisation

Type de revalorisation	Commentaire
Arrêté	

## 5.5 Attribution individuelle

Туре	Commentaire
NON	

#### 6. PAY

## **6.1 Information PAY: NEANT**

## 6.2 Description du mouvement

Indemnité versée par mouvement 22. Les rappels au-delà de 35 mois sont à codifier par mouvement 20 dans la limite des presciptions en vigueur

Code indemnité	N°ordre	Date d'effet	Code paiement	Code taux	Donnée A	Donnée B	Type paiement
0674	00	JJMMAA	1 ou 2				1
Indemnité d'administration et de technicité IAT	A titre indicatif		1 Payer 2 Ne pas payer				Elément permanent

## 6.3 Autres informations

Elément soumis à l'impôt sur le revenu	Oui
Elément soumis à précompte Service Non Fait	Oui
Elément soumis à précompte Jour de carence	Oui
Elément saisissable	Oui